Association des Habitants du Bassin de la Prédecelle

Lettre ouverte à Monsieur Christian SCHOETTL
Conseiller Général du canton de Limours

Monsieur le Conseiller Général,

Comme la plupart des citoyens du canton, nous avons reçu votre dernier journal, et nous avons lu très attentivement **l'article sur les inondations**. Le bureau de notre association a décidé **unanimement** de répondre à cet article avec cette lettre ouverte.

Tout d'abord, votre article contient plusieurs **inexactitudes**. Parmi celles-ci, nous n'en retiendrons ici que deux.

Vous commencez par dire que les inondations se sont produites « un été très sec ». Pourtant, il y a eu en juillet 2000 deux inondations à quinze jours d'intervalle et même la première inondation a été précédée de plusieurs jours de pluie (nous tenons les relevés pluviométriques à votre disposition). **Peut-on encore parler d'été très sec ?**

Vous écrivez plus loin que « des projets importants sont présentés » et « qu'ils ne garantiraient la sécurité que d'une trentaine de maisons sur Briis ». Vous voulez sans doute parler de l'ouvrage du Pivot, l'un des plus importants du programme de lutte contre les inondations. Bien qu'assorti d'un conditionnel, ce passage apparaît en gras dans le texte avec donc l'intention évidente de frapper les esprits en laissant croire qu'un nombre important d'habitations ne seraient pas protégées du tout. Malheureusement, votre affirmation est issue d'une déformation du dossier de l'enquête publique. L'ouvrage du Pivot est dimensionné pour des crues qui se produisent statistiquement une fois tous les cinquante ans. **Il protège donc l'ensemble des maisons situées en aval**.

Nous pensons qu'il aurait été plus juste de rappeler qu'un avis favorable a été émis à la suite de l'enquête publique, succédant aux avis favorables de la Commission locale de l'eau « Orge-Yvette », du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques et du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Ensuite, vous affirmez que vous soutiendrez les projets du Syndicat Hydraulique, **ce dont nous prenons acte avec satisfaction.** Toutefois, cette affirmation est suivie de suggestions, comme celle concernant la réalisation de « zones inondables naturelles » dont on ne sait pas s'il s'agit de propositions destinées à compléter ou destinées à remplacer le programme de travaux défini par le Syndicat Hydraulique. Cette **imprécision** laisse donc perplexe et semble même contredire votre affirmation initiale. **Nous aurions préféré une formulation plus claire**, qui ne laisse planer aucun doute sur votre **soutien** au programme **actuel** du Syndicat Hydraulique. Sur le même sujet, vous affirmez que vous n'auriez pas attendu 7 ans pour réaliser quelque chose de concret. Pourtant, lors de l'enquête publique concernant l'ouvrage du Pivot, votre seule intervention a été de demander l'annulation de l'enquête pour un supposé vice de forme. Le Commissaire enquêteur a rejeté votre remarque. **Dans le cas contraire, la seule conséquence de votre intervention aurait été de retarder le projet**. Nous aurions préféré que vous insistiez sur la nécessité de réaliser ces ouvrages au plus vite en vous opposant aux détracteurs qui

Mairie de Briis sous Forges
91640 Briis sous Forges
courriel : association.predecelle@yahoo.fr

pratiquent la désinformation. Il nous paraît important de rappeler **qu'il n'y a pas de zone inondable naturelle entre Limours et Briis sous Forges**, comme l'attestent les cartes de la DDE. Pour retenir l'eau entre ces deux communes, ce qui est absolument nécessaire, il faut créer une zone inondable. Les études hydrauliques de 2002 et 2003 que vous ne pouvez pas ignorer ont identifié la zone du Pivot comme étant la plus appropriée. Cela a été confirmé par le Commissaire enquêteur en réponse à ceux qui avaient affirmé **sans aucune justification** qu'il existait de meilleures solutions « alternatives ».

Enfin, **vous écrivez avoir souhaité par écrit nous rencontrer il y a plus d'un an et vous regrettez de n'avoir eu aucune réponse**. Nous estimons important de rappeler quelques faits. **Nous vous avions envoyé en mai 2003 un courrier** où nous rappelions la nécessité de réaliser des ouvrages et nous vous demandions de nous tenir informés de l'avancement du dossier. **Nous n'avions eu aucune réponse de votre part, ce que nous avons regretté**. Nous n'avons plus entendu parler de vous sur ce dossier jusqu'en septembre 2006, où vous avez publié un article intitulé « l'eau à prix d'or ». Vous y critiquiez fortement le programme de lutte contre les inondations. **Nous avions donc réagi à cet article en vous écrivant à nouveau en février 2007**. Nous aurions bien sûr préféré que vous nous fassiez part de vos réserves dès **2003**, alors que les principaux ouvrages commençaient à être identifiés et non pas en 2006, quand le programme arrivait dans ses dernières étapes de validation administrative.

Il y a d'autres éléments de votre article sur lesquels nous pourrions réagir, mais ce serait trop long. Ce que nous voulons, c'est **la mise en place du programme de lutte contre les inondations** et **l'amélioration de la qualité de l'environnement de la Prédecelle**. Il est navrant de constater que quelques opposants se manifestent **seulement** au moment où ce programme est quasiment défini, sans tenir compte des études réalisées. Jusqu'en 2006, nous pensions que l'intérêt public et la solidarité prévalaient sur ce dossier puisque personne ne s'y opposait. Nous avons constaté avec inquiétude qu'il n'en était rien. C'est pourquoi vous comprendrez que nous tenons à réagir à votre article qui laisse penser **à tort** que le programme prévu ne sert à rien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Général, en l'expression de nos sentiments distingués.

Les membres du bureau de l'association

PS : cette lettre ouverte ne concerne que l'article sur les inondations dans votre journal. Il ne concerne pas votre réponse au courrier que nous vous avons adressé comme à tous les autres candidats. Votre réponse fera l'objet d'une analyse spécifique du bureau de l'association avec celles des autres candidats. Par ailleurs, malgré vos doutes sur le bien-fondé de réaliser ces travaux, nous venons d'apprendre que vous avez voté la subvention demandée pour la réalisation de l'ouvrage du Pivot, lors de la Commission Permanente du Conseil Général de l'Essonne le 18 février dernier. Nous attendons maintenant que vous défendiez publiquement cet ouvrage contre ses détracteurs.

Mairie de Briis sous Forges
91640 Briis sous Forges
courriel : association.predecelle@yahoo.fr